



LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président Directeur Général,

Saint Apollinaire, le 10 février 2022.

En vue de la NAO 2022, les organisations syndicales représentatives d'APRR, CFDT, CFE-CGC, CGT et SUD, font les demandes suivantes :

- Augmentation de la valeur du point d'indice de +3.2%
- Augmentation du panier de +3.6%
- Augmentation de l'indemnité d'éloignement de +10%

Ces demandes sont des bases minimales de négociation et s'entendent hors GVT et mesures individuelles.

En Outre, les organisations syndicales demandent à ce qu'aucune embauche ne soit effectuée en dessous du SMIC.

Ces revendications représentent **des seuils** qui tiennent compte de la situation économique de la France :

- Une inflation (**basée sur source INSEE**) de + 2.8% de janvier à décembre.
- Un SMIC revalorisé en janvier 2021 de +0.99% et de +2.2% en octobre 2021 soit, +3.19% sur un an. Nous n'évoquerons pas les +0.9% de revalorisation supplémentaire du SMIC au 1^{er} janvier 2022....
- APRR dispose de la valeur du point d'indice la plus basse de toutes les entreprises de la Branche et cela explique en outre que 26 salariés aient été rattrapés en octobre 2021 par le SMIC... Cet écart pèse près de 10% avec certaines entités qui utilisent encore le point d'indice pour établir la rémunération.
- Un prix des carburants qui a augmenté de plus de 20% en 1 an.

Pour la CFDT	Pour la CFE-CGC	Pour la CGT	Pour SUD
Emmanuel BECLERE	Thierry DECORSIER	Xavier ZOTT	Olivier HARDY